

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue 9 septembre 2025 a adopté le règlement suivant : 382-25 « amendant le règlement # 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) »

## **RÈGLEMENT 382-25**

## AMENDANT LE RÈGLEMENT 318-18 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,

Ce 11 jour du mois de septembre 2025

Guylaine Maurice

Directrice générale adjoint et greffière-trésorière adjointe.